

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025



RAPPORT DE PRESENTATION

INTRODUCTION

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais complète et/ou modifie une partie du budget primitif. Sa spécificité réside dans l'intégration des restes à réaliser (RAR) et des résultats de l'année antérieure constatés à l'occasion de l'approbation du Compte Administratif.

Il permet donc de procéder à divers ajustements des recettes et des dépenses en lien avec l'activité des services, et ce afin de conformer la structure budgétaire avec l'exécution constatée et à venir des crédits.

Par ailleurs, cette décision budgétaire intègre les notifications de dotations de l'Etat ainsi que les résultats des décisions fiscales.

Après consolidation de tous ces éléments, les masses budgétaires se présentent comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	Propositions nouvelles	2 938 508,77 €	1 072 247,97 €	4 010 756,74 €
	Reste à réaliser	2 498 487,42 €	0 €	2 498 487,42 €
	TOTAL	5 436 996,19 €	1 072 247,97 €	6 509 244,16 €
RECETTES	Propositions nouvelles	2 836 996,19 €	1 072 247,97 €	3 909 244,16 €
	Reste à réaliser	2 600 000,00 €	0 €	2 600 000 €
	TOTAL	5 436 996,19 €	1 072 247,97 €	6 509 244,16 €

I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses : 5 436 996,19 €

1. Les restes à réaliser (RAR) : + 2 498 487,42 €

Il s'agit des dépenses engagées en 2024 mais non mandatées à la fin de l'exercice 2024. Ils s'élèvent à **2 498 487,42 €** et comprennent notamment :

- ✓ Les études et travaux de plantation d'arbres sur la Ville : 169 781,92 €
- ✓ Les études et diagnostics thermiques : 23 472,01 €
- ✓ Les frais de mission d'accompagnement pour la modification du Plan Local d'Urbanisme(PLU) : 28 760 €
- ✓ Les travaux de réhabilitation des Mardelles : 437 194,12 €
- ✓ Les travaux de réhabilitation de Soullins : 24 401,60 €
- ✓ Les travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie : 170 861,40 €
- ✓ Les études et travaux pour les écoles et la petite enfance : 179 881,55 €
- ✓ Les travaux au marché du centre : 91 960,18 €
- ✓ Les études et travaux dans les autres bâtiments publics : 343 516,48 €
- ✓ Les travaux d'éclairage public : 243 880,54 €
- ✓ L'exploitation des installations de chauffage : 70 000 €
- ✓ L'acquisition des licences, des matériel informatiques et téléphoniques : 302 841,78 €
- ✓ Les acquisitions de matériels divers et mobiliers : 63 937,03 €
- ✓ L'acquisition de véhicules : 300 891 €
- ✓ La restitution de trop perçu relatif à la taxe d'aménagement : 2 107,81 €

A mi septembre 2025, 81% des restes à réaliser ont été soldés (soit 2 023 774,81€).

2. Les études et les logiciels (chapitre 20) : + 118 960 €

Il s'agit :

- ✓ D'une réaffectation de crédit du chapitre 21 vers le chapitre 20 pour des acquisitions de logiciels : + 73 000 €
- ✓ D'une réaffectation de crédit en fonctionnement vers l'investissement pour une acquisition d'un logiciel : + 15 960 €
- ✓ Des frais d'études pour la maison de santé : + 30 000 €

3. Les opérations d'équipements (chapitre 21) : + 571 764,86 €

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) comprennent :

- ✓ Une réaffectation de crédit du chapitre 21 vers le chapitre 20 pour des acquisitions de logiciels : - 73 000€
- ✓ Un complément de crédit pour les travaux de requalification du marché du centre : + 9 500 €
- ✓ Une baisse de l'enveloppe de l'acquisition des matériels d'entretien : - 2 800 €
- ✓ Une enveloppe pour les mobiliers et les matériels divers pour la nouvelle structure de la jeunesse : + 13 650 €
- ✓ Une enveloppe pour l'achat d'un four à la petite enfance suite à la détérioration de l'existant : + 1 914,86 €
- ✓ La baisse de l'enveloppe pour les achats de mobiliers ergonomiques : - 2 500 €
- ✓ Le report de l'enveloppe pour les travaux de réhabilitation et d'accessibilité du musée : - 60 000 €
- ✓ Une enveloppe pour les travaux d'aménagement de la Maison de la jeunesse secteur nord : + 85 000 €

- ✓ Un complément de crédit pour les travaux de voirie : + 550 000 €
- ✓ Le report de l'enveloppe pour les travaux de requalification de la place Saint Médard: - 170 000 €
- ✓ Une enveloppe pour les travaux d'aménagement de la maison de Santé : 220 000 €

4. Les opérations patrimoniales (chapitre 041) : + 400 000 €

Le chapitre 041 s'équilibre en dépense et en recette. Il retrace les opérations de basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

5. Le déficit d'investissement reporté (chapitre 001) : + 1 847 783,91 €

Il s'agit du résultat de la section d'investissement de l'année antérieure (recettes - dépenses d'investissement 2024 hors reste à réaliser). Il s'élève à 1 847 783,91 €.

B. Les recettes : 5 436 996,19 €

1. Les restes à réaliser (RAR) : + 2 600 000 €

Il s'agit des recettes engagées en 2024 mais non encaissées à la fin de l'exercice 2024. Ils sont constitués par la cession du Boulodrome.

2. L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10) : 1 886 996,19 €

En 2024, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 2 380 429,01 €. Il est proposé une affectation partielle en investissement, soit un montant de 1 886 996,19 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde est affecté au fonctionnement.

3. Le virement à la section de fonctionnement (chapitre 021) : + 250 000 €

Il est proposé d'ajuster le virement de la section de fonctionnement de + 250 000 € afin d'augmenter la capacité d'autofinancement.

4. Les opérations patrimoniales : + 400 000 €

Le chapitre 041 s'équilibre en dépense et en recette. Il retrace les opérations de basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

5. Les amortissements : + 300 000 €

La M57 prévoit le caractère obligatoire de l'amortissement au prorata temporis des mandats de l'année N, il est donc proposé d'ajuster l'enveloppe des amortissements (chapitre 040).

Cette opération contribue également à augmenter la capacité d'autofinancement.

II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section est impactée par divers ajustements :

- ✓ En dépenses, en lien notamment avec la baisse des charges du personnel, l'ajustement de la capacité d'autofinancement, l'entretien des voiries ainsi que le renouvellement du marché de la restauration
- ✓ En recettes, au regard des notifications portant sur les dotations ainsi que la participation de la CAF

A. Les dépenses : 1 072 247,97 €

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) : + 691 087,60 €

Elles concernent notamment des compléments de crédit pour le fonctionnement des services :

- ✓ Les achats de repas pour les écoles et les crèches suite au renouvellement du marché : 274 059,50 €
- ✓ Les dépenses d'électricité : 77 511,18 €
- ✓ Les annonces et insertions pour les marchés publics : 7 028 €
- ✓ Les frais de télécommunication : 20 000 €
- ✓ Les fournitures de petits équipements en informatique : 6 000 €
- ✓ Les fournitures de petits équipements pour la nouvelle structure de la jeunesse : 3 700 €
- ✓ L'achat de couches pour la petite enfance : 2 515 €
- ✓ Les produits d'entretien : 6 800 €
- ✓ Les vêtements de travail pour la police municipale : 4 000 €
- ✓ L'enlèvement des véhicules sur la voirie : 4 400 €
- ✓ Une enveloppe suite à la création du nouveau service propreté : 10 000 €
- ✓ La contribution au Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées (FIPH) : 20 360 €
- ✓ Les frais de transports dans les écoles : 4 346,80 €
- ✓ Les frais d'entretien des terrains de sport suite à l'augmentation des prix du marché : 7 881,43 €
- ✓ L'entretien des espaces verts : 50 000 €
- ✓ Le désherbage des espaces publics : 30 000 €
- ✓ L'entretien des voiries : 100 000 €
- ✓ Les frais de carburants et lavages des véhicules : 20 960 €

2. Les dépenses de personnel : -200 000€

Après analyse de la prévision d'atterrissage à fin décembre 2025, il est proposé une baisse de 200 000€ en lien avec les vacances de postes sur l'année.

3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 19 568 €

Elles concernent notamment le réajustement pour :

- ✓ Les cotisations des élus : 6 568 €
- ✓ La subvention à l'école Beth Rivkah : 4 000 €

4. Les dotations aux provisions (chapitre 68) : + 11 592,37 €

Pour rappel, le montant des provisions pour créances douteuses à constituer correspond à 15% des restes à recouvrer de plus de 2 ans.

Le montant des restes à recouvrer antérieur à l'année 2024 s'élève à 597 007 €. Le montant des provisions pour créances douteuses de la Ville s'élève donc à 89 551,05 € (5 97 007 €*15%).
Or sur les années antérieures, la Ville a déjà constitué 77 958,68 € de provision sur les créances douteuses.
Il convient donc de faire une dotation complémentaire de provision pour 11 592,37 € (89 551,05 € - 77 958,68 €).

5. Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 250 000 €

Il est proposé d'augmenter le virement à la section d'investissement afin d'augmenter la capacité d'autofinancement.

6. Les amortissements (chapitre 042) : 300 000 €

La M57 prévoit le caractère obligatoire de l'amortissement au prorata temporis des mandats de l'année N, il est donc proposé d'ajuster l'enveloppe des amortissements (chapitre 042). Cette opération contribue également à augmenter la capacité d'autofinancement.

B. Les recettes : 1 072 247,97 €

1. Les produits des services (chapitre 70) : + 50 743 €

L'abondement de ce chapitre est lié à des engagements publicitaires complémentaires pour 35 493 € et un complément de recettes sur la participation des familles dans les crèches pour 15 250 €.

2. Les dotations et subventions (chapitre 74) : 511 072,15 €

Les ajustements de ce chapitre sont liés aux notifications sur:

- ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : + 37 927 €
- ✓ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : - 22 761 €
- ✓ La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : + 17 104 €
- ✓ La participation de la CAF au niveau des centres de loisirs intégrant les dispositifs de complément inclusif ainsi que le bonus CTG : 303 294,74 €
- ✓ La participation de la CAF au niveau de la petite enfance intégrant les dispositifs des heures de préparation à l'accueil de l'enfant, les journées pédagogiques, le bonus inclusion handicap et le bonus CTG pour 160 114,41 €
- ✓ La participation de l'Etat au Centre Social Trait d'Union dans le cadre du FIPD : 15 393 €

3. Les produits de gestion courante : 17 000 €

Elles concernent la location sur le site de la gendarmerie.

4. Le résultat antérieur de fonctionnement reporté : 493 432.82 €

Il s'agit de l'affectation partielle du résultat 2024 en fonctionnemen

CONCLUSION

Après intégration du Budget Supplémentaire, les grands équilibres du budget se présentent comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Montant en €	%		RECETTES FONCTIONNEMENT	Montant en €	%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (I)	33 152 303,44	89,74		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (I)	36 418 870,62	98,58
DEPENSES D'ORDRES (II)	3 790 000,00	10,26		RECETTES D'ORDRES (II)	30 000,00	1,42
RESULTAT ANTERIEUR NEGATIF				RESULTAT ANTERIEUR POSITIF	493 432,82	
AUTOFINANCEMENT	3 760 000,00					
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (I+II)	36 942 303,44	100		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (I+II)	36 942 303,44	100
DEPENSES INVESTISSEMENT	Montant en €	%		RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant en €	%
Dépenses d'Equipements (A)	8 429 104,47	74,84		Recettes d'Equipements (A)	753 000,00	8,05
Dépenses financières(B)	2 833 107,81	25,16		Recettes financières (B)	8 596 996,19	91,95
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (I= (A+B))	11 262 212,28	83,18		TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (I= (A+B))	9 349 996,19	69,05
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (II)	430 000,00	3,18		TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT (II)	4 190 000,00	30,95
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF (III)	1 847 783,91	13,65		SOLDE D'EXECUTION POSITIF (III)		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (I+II+III)	13 539 996,19	100		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (I+II+III)	13 539 996,19	100
TOTAL BUDGETE 2025	50 482 299,63	-		TOTAL BUDGETE 2025	50 482 299,63	-

Malgré un contexte très contraint, la Ville parvient à garder le cap et plus précisément à contenir ses dépenses de fonctionnement. Elle parvient à améliorer sa capacité d'autofinancement par rapport au budget primitif.

En effet, la capacité d'autofinancement de la Ville s'élève désormais à 3 760 000 € contre 3 210 000 € au budget primitif 2025. Le ratio de désendettement s'établit à 8,2 ans contre 9,6 au budget primitif.